

Conditions générales de vente de Union du Mazout S.à.r.l. (abrégé UM dans le texte)

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales régissent tout contrat conclu entre **UM** et ses clients ainsi que toute offre de prix de la part de **UM**, sauf dérogation expresse par écrit.

Les catalogues, prospectus et réclames publicitaires de **UM** sont indicatifs et ne l'engagent pas, **UM** se réservant le droit de les modifier à tout moment. L'application des conditions générales figurant sur les demandes de prix et/ou les bons de commande du client est exclue et d'ailleurs considérée comme non avenue, même dans le cas où lesdites conditions générales auraient été communiquées ultérieurement. Les remises de prix ne constituent pas d'engagement de la part de **UM**, elles sont nettes et sans ristournes ou commissions, hors TVA.

2. Acceptation des offres et commandes

Les offres et commandes ne lient **UM** qu'après acceptation par un préposé habilité à engager **UM** Le client pourra résilier la commande dans l'hypothèse d'une augmentation de prix dépassant 20 % entre le jour de la commande et le jour de la livraison.

3. Quantités minimales de livraison

Pour les qualités du produit mazout offert par **UM**, les quantités minimales de livraison sont fixées comme suit: Mazout Standard : min. 1000 litres et Mazout Premium : min. 500 litres

Si le client a commandé la quantité minimale requise, mais que pour une raison non imputable à **UM**, le réservoir de stockage, au moment de la livraison, dispose d'une capacité insuffisante pour la quantité de produit commandée, le client sera redevable d'une pénalité forfaitaire de 30% sur la quantité de produit commandée qui n'a pas pu être déchargée.

4. Délai de livraison

Tout délai de livraison n'est communiqué qu'à titre indicatif et n'a pas de force obligatoire. Les retards ne donnent lieu à aucune compensation ni résiliation du contrat.

5. Utilisation de la marchandise

En ce qui concerne la qualité du produit à livrer, la seule obligation pour **UM** consiste à livrer la qualité du produit qui a été convenue dans la mesure du possible. **UM** ne donne par conséquent aucune garantie en ce qui concerne les possibilités de vente, ni en ce qui concerne l'utilité pour certaines utilisations. Pour autant que la qualité du produit à livrer n'ait pas été spécifiée, **UM** a le droit de livrer la qualité qui, au moment de la livraison, est la qualité de production de l'installation de production. La spécification des échantillons du produit mis à la disposition du client ne sera considérée comme spécification à livrer que si cette spécification a été explicitement indiquée comme la spécification à livrer.

Le client déclare avoir connaissance de toutes les réglementations légales visant le stockage et l'emploi des marchandises fournies par **UM**. Dans le cas où **UM** a confié au client la revente de sa marchandise, le client s'engage à la livrer dans les emballages fournis ou, à défaut, agréés au préalable par **UM**. Le client s'engage à livrer des marchandises à des conditions de fourniture qui ne sont pas susceptibles de porter atteinte à la réputation de **UM**, de ses produits ou de ses marques. En cas d'infraction à l'une ou l'autre de ces obligations, **UM** aura le droit de résilier le contrat avec effet immédiat et de réclamer le cas échéant des dommages et intérêts.

6. Prix

Sauf convention contraire, la livraison a lieu selon les listes de prix de **UM**, valables le jour de la livraison.

7.1 Paiement

Le paiement doit avoir lieu au moment de la livraison ou endéans les délais de paiement convenus, sans compensation ou déduction de ristourne ou de remise.

7.2.1 Retard de paiement - Consommateurs

En cas de non-paiement ou de paiement tardif, outre un intérêt de retard d'un (1) % par mois, est dû de plein droit un intérêt légal, lesdits intérêts courant automatiquement – sans mise en demeure préalable – à compter du troisième mois suivant la date de réception de la marchandise. Le taux d'intérêt légal applicable est celui fixé annuellement par règlement grand-ducal publié au Mémorial A.

7.2.2 E Retard de paiement - Entreprises - Commerçants

Toute facture non-contestée par écrit dans les sept (7) jours suivant sa date d'émission est censée être définitivement acceptée par le destinataire. Une fois ce délai dépassé, toute contestation sera considérée comme tardive et irrecevable. En cas de non-paiement ou de paiement tardif, toute somme impayée à son échéance produira de plein droit et sans mise en demeure préalable, outre un intérêt de retard d'un (1) % par mois, un intérêt de retard au taux prévu par les articles 3 et 5 de la loi du 29 mars 2013 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales. En application de l'article précité, les créances des transactions commerciales produisent des intérêts de retard exigibles de plein droit le jour suivant la date de paiement ou la fin du délai de paiement fixé dans le contrat au taux de référence en vigueur au 1^{er} janvier de l'année en question en ce qui concerne le premier semestre de l'année concernée et le taux de référence en vigueur au 1^{er} juillet de l'année en question en ce qui concerne le second semestre de l'année concernée.

7.3 Retard de paiement - Clause pénale

En réparation du préjudice causé par tout défaut ou de retard de paiement, le débiteur visé à l'article 7.2.1 et 7.2.2 est également redevable de plein droit et sans mise en demeure préalable d'une indemnité forfaitaire (clause pénale) égale à 20% de la somme due avec un minimum de 40 €. Un acompte payé n'est pas sujet à restitution et reste acquis à titre de clause pénale même s'il est supérieur à 20 % du prix de vente.

7.4 Retard de paiement - Exigibilité et paiement au comptant

En cas de paiement tardif d'une ou de plusieurs factures, les autres factures, même si le délai de paiement n'est pas encore venu à échéance, seront directement exigibles et, par ailleurs, **UM** aura le droit d'exiger pour la livraison suivante le paiement comptant à la livraison, même s'il en a été convenu autrement.

7.5 I Retard de paiement - Imputation

Les paiements seront imputés sur la ou les factures désignées par le client dans son ordre de paiement, pour autant que le paiement apure intégralement ces factures. Si l'ordre de paiement du client ne précise pas la facture à laquelle il se rapporte, le paiement sera imputé sur la facture impayée la plus ancienne.

7.6 Retard de paiement - Suspension de livraison

En cas de non-respect du délai de paiement convenu, le vendeur est autorisé, entre autres, à suspendre immédiatement les livraisons.

8. Acquit sur la facture

En cas de paiement comptant entre les mains du livreur, la facture sera réputée acquittée par la signature de celui-ci, uniquement sur le montant inscrit par lui en toutes lettres sur l'original et par duplicata sur le double de la facture signée pour réception par le client et restant en possession de **UM**. Le règlement par chèque n'est pas admis.

9. Taxes

Tous droits, taxes ou redevances quelconques établis ou à établir par l'Etat luxembourgeois ou toute autre autorité sur la marchandise fournie ou en raison de la vente sont à charge de l'acheteur.

10.1 Réception de la marchandise - Livraison

Toute livraison a lieu à l'endroit convenu. Sauf stipulation contraire, les marchandises sont expédiées, au choix de **UM**, soit par l'entremise d'intermédiaires, soit par les services de **UM** et sont vendues sans frais de livraison à charge du client.

Dans le cas d'une livraison à destination, la livraison se fera par **UM** ou par son transporteur, utilisant un mode de transport avec équipements habituels, vers un lieu de destination qui sera raisonnablement accessible par ses propres moyens.

10.2 Réception de la marchandise - Obligations du client

Par sa commande, le client garantit que le réservoir de stockage, au moment de la livraison, dispose d'une capacité suffisante pour la quantité de produits commandé par lui. Le client effectuera lui-même les sondages nécessaires pour déterminer la quantité requise et, à défaut, et en cas de débordement, ne pourra pas engager la responsabilité de **UM** ou du transporteur.

Avant la livraison, le client garantira que l'installation est accessible, identifiable, entretenue, testée, nettoyée, contrôlée, en bon état et conforme à la réglementation en vigueur et informera explicitement et en temps utile **UM** de toute modification de l'installation ou d'autres données pertinentes en vue d'une livraison sûre et sans encombre. Le client garantit que les orifices de remplissage obsolètes ou hors service sont remplacés, fermés ou rendus inutilisables par ses soins. **UM** se réserve le droit de ne pas livrer le produit en cas de préoccupations sécuritaires de sa part ou de la part du fournisseur. Le client a l'obligation de vérifier à l'arrivée la quantité, le poids et la qualité de la marchandise. Toute réclamation pour coulage, perte totale ou partielle, déficience de qualité, etc. doit être faite lors de la réception au personnel livreur et mention doit être faite sur le document que le client signe pour décharge ou, en tout état de cause, au plus tard adressée à **UM** par écrit dans les sept (7) jours de la livraison, ou, dans le cas d'un vice caché, dans les sept (7) jours après sa découverte et doit être accompagnée en annexe des documents justifiant la réclamation en question. Une fois ce délai dépassé, la réclamation sera considérée comme tardive et irrecevable. De plus, l'absence de protestation ou de réserve du client endéans le délai repris ci-dessus vaudra accord sur la quantité et la qualité de la marchandise reçue. Le fait que **UM** reçoit la réclamation n'équivaut ni à une reconnaissance de responsabilité ni à une justification de ladite réclamation.

11. Frais de dépannage - Frais pour quantité minimale non atteinte

UM est en droit de facturer au client des frais de dépannage à hauteur d'au moins 75 EUR par livraison lorsque le client a dû être dépanné endéans 36 heures ou lorsque le client demande d'être livré durant le week-end ou un jour férié. Les frais d'au moins 75 € sont également dus lorsque le réservoir de stockage, au moment de la livraison, dispose d'une capacité insuffisante pour la quantité de produit commandée par le client.

12. Causes d'empêchement - Force majeure

UM ne pourra être tenue de livrer au cas où l'exécution du marché serait empêchée ou retardée, totalement ou partiellement, par la survenance, soit chez elle, soit chez un de ses fournisseurs habituels, d'un événement fortuit, d'un cas de force majeure ou de toute autre cause indépendante de sa volonté telle que, à titre d'exemple, fait du Prince, pandémie, difficulté ou rupture d'approvisionnement de produits finis ou des matières premières.

13. Garantie – Responsabilité

UM garantit le client contre les vices cachés de la marchandise livrée, durant six mois à partir de la livraison. Pour cette garantie ainsi que de manière générale, la responsabilité de **UM** sera limitée au remplacement du produit ou au remboursement du prix facturé, à l'exclusion de toutes les autres indemnités et dommages et intérêts. **UM** ne sera en aucun cas responsable des dommages indirects, y compris des dommages commerciaux tels que, par exemple, les frais de personnel, le préjudice à la réputation, la fiabilité diminuée, les pertes de profit ou économiques, etc. Le client préservera **UM** de toute demande de dédommagement des tiers. Tous les services, informations et recommandations fournis par **UM** concernant une marchandise ou un mode d'utilisation, de stockage ou de transport de la marchandise sont fournis en fonction de ses possibilités, **UM** n'accepte aucune responsabilité relative à l'inexactitude de ces informations ou recommandations ni en rapport avec des manquements éventuels dans les services prestés.

14. Réserve de propriété

Le transfert de propriété des marchandises livrées est suspendu jusqu'au paiement complet de la facture, des frais, des intérêts et des éventuelles indemnités. La garde des marchandises est transférée dès la livraison au client. Ainsi, le client supporte les risques de perte ou de destruction desdites marchandises.

15. Politique de confidentialité

UM respecte l'entière des dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

La politique de confidentialité est consultable sur <https://www.gulf.lu/fr/declaration-relative-a-la-protection-des-donnees-de-reiff-masutt-s-a/>

16. Entrée en vigueur, durée et fin du contrat

Sauf stipulation contraire, le contrat entre **UM** et le client entre en vigueur le jour de l'acceptation par **UM** de la commande du client et ce pour une durée indéterminée.

Chaque partie peut suspendre l'exécution de ses obligations en cas de non-respect de l'autre partie de ses obligations contractuelles auquel il n'est pas remédié dans un délai de quinze (15) jours calendriers suivant l'envoi d'une mise en demeure. La suspension prend fin lorsque l'autre partie s'est conformée à ses obligations. Chaque partie peut résilier le contrat moyennant un délai de préavis de huit (8) jours, ladite résiliation devant être notifiée par lettre recommandée à la poste avec avis de réception. En cas de non-paiement ou de paiement tardif, **UM** se réserve le droit de résilier le contrat de plein droit et sans préavis, ni formalité judiciaire, sans préjudice de toute autre action, notamment du recouvrement du montant principal restant dû ainsi que tous frais générés par le paiement tardif conformément aux termes de l'article 6. Nonobstant les possibilités légales et contractuelles, **UM** se réserve le droit de résilier le contrat avec effet immédiat en cas de détérioration significative de la situation économique du client notamment en cas de saisies ou d'autres mesures d'exécution forcée engagées à son encontre, susceptibles de compromettre les créances de **UM** issues de la relation contractuelle, ou au cas où le client serait amené à faire une déclaration judiciaire d'insolvabilité, aurait entamé une procédure extrajudiciaire en vue de la régularisation de ses dettes ou sollicité une exonération du remboursement du reliquat de sa dette.

17. Lieu d'exécution, législation applicable et juridiction compétente

Tous les contrats auxquels s'appliquent les présentes conditions générales sont régis par le droit luxembourgeois. Le lieu d'exécution des obligations résultant desdites ventes est celui du siège social de **UM**. Toutes les contestations relatives à l'interprétation et / ou à l'exécution des contrats relèvent de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Diekirch, le cas échéant de Luxembourg. **UM** se réserve cependant le droit de saisir le tribunal du domicile ou du lieu de résidence du client.